

Projet de construction d'un terminal méthanier sur le
Saint-Laurent à la hauteur de la pointe est de Lévis
par le consortium
RABASKA

Mémoire présenté par

ARDECA

Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

**RABASKA : POUR DYNAMISER
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL**

Janvier 2007

Présentation de l'organisation

L'Association régionale du développement économique de la Chaudière-Appalaches (ARDECA) regroupe les directeurs généraux des Centres locaux de développement (CLD) et Sociétés de développement économique (SDÉ) des 10 MRC de la région de la Chaudière-Appalaches.

Sa mission première est de mettre en commun l'expertise de ses membres de façon à toujours améliorer l'offre de services à la clientèle de leurs organisations respectives. L'ARDECA joue également un rôle de veille stratégique sur les grands dossiers locaux, régionaux et nationaux qui peuvent intervenir ou influencer le développement économique dans la région.

De plus, l'ARDECA intervient de façon ponctuelle auprès des instances politiques locales, régionales ou nationales lorsque ses membres sont d'avis que leur point de vue, leur opinion ou encore leurs recommandations peuvent favoriser une amélioration d'une politique ou d'une situation considérée comme nuisible à la situation socio-économique du milieu. L'ARDECA peut aussi intervenir de façon proactive lorsqu'elle croit que des interventions particulières de la part des décideurs régionaux ou autres peuvent éviter des situations indésirables ou encore mieux, améliorer une situation déjà bénéfique et efficace.

L'ARDECA est soutenue financièrement par les organisations d'où proviennent ses membres (CLD, SDÉ, CÉB, etc.) et participe également aux travaux de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches à titre de représentant du milieu économique.

Rappelons que les CLD, les SDÉ et le CÉB sont des intervenants de première ligne auprès des entrepreneurs et gens d'affaires en les soutenant directement dans leurs projets d'implantation, d'expansion ou de financement d'entreprises manufacturières ou autres.

État de situation

Tout le monde en est de plus en plus conscient : la mondialisation des marchés, les fluctuations du dollar, la crise du pétrole et de nombreux autres phénomènes incontrôlables sur le plan local et régional ont une influence certaine sur la situation économique de nos entreprises.

Même le royaume de la PME que constitue la Beauce n'est plus à l'abri de ces influences. Depuis le début des années 2000, nos entrepreneurs n'ont pas échappé au ralentissement de l'économie qui s'installe lentement depuis cinq ans. Un ralentissement causé par plusieurs éléments de l'environnement externe qu'ils ne peuvent contrôler. Pensons, entre autres, à la fluctuation importante et rapide de notre devise alors qu'un pourcentage important de nos entreprises sont présentes à l'exportation; l'arrivée massive des produits asiatiques; l'augmentation des coûts de l'énergie; la crise du bois d'œuvre; le manque de main-d'œuvre; le vieillissement de la population pour n'en citer quelques-uns.

Plus récemment, on l'a vu dans les médias, on a constaté que les entreprises sollicitent de plus en plus leurs employés pour qu'ils fassent des concessions salariales pour les aider à traverser des périodes difficiles sur le plan économique, selon leurs prétentions. L'entreprise Olymel de Vallée-Jonction a défrayé la manchette à plus d'une reprise au cours des dernières semaines et cela nous préoccupe grandement comme intervenants en développement économique.

Et en 2006, c'est le dossier des régions-ressources qui a une fois de plus ébranlé nos entrepreneurs.

Il faut savoir qu'en 2001, le gouvernement du Québec a introduit une stratégie de développement économique pour les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et de la Mauricie, en plus des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle. Cette stratégie, qui compte près de 80 mesures de soutien au développement de ces milieux, comprend également deux mesures destinées à supporter les entreprises manufacturières traditionnelles : « Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources qui accorde un crédit d'impôt de 30% sur l'accroissement de la masse salariale de 2001 jusqu'au 31 décembre 2009 et l'« Exonération fiscale pour PME manufacturière » une mesure qui procure une réduction de 75% des impôts corporatifs, de la taxe sur le capital et du fonds de service de santé jusqu'au 31 décembre 2010.

Une vaste coalition d'élus réclament d'ailleurs aujourd'hui l'élimination immédiate de ces deux programmes d'avantages fiscaux pour toutes les régions ressources à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec.

Ces revendications s'appuient sur le fait qu'au cours des trois dernières années, plusieurs entreprises manufacturières de la Chaudière-Appalaches se sont faites ravir des contrats importants pour des écarts de prix incompréhensibles au profit d'entreprises provenant desdites régions ressources. Une étude réalisée en 2005 auprès de 4 entreprises manufacturières de la Chaudière-Appalaches mesurait les effets pervers directs de ces mesures fiscales : pertes d'emplois, fermetures d'entreprises, iniquité inter-régionale, etc.

Ainsi, non seulement nos entreprises manufacturières sont-elles au prise avec des facteurs externes qui mettent une pression énorme sur leur compétitivité et donc leur survie, mais elles doivent également composer avec une concurrence artificiellement soutenue par des mesures fiscales de leur propre gouvernement. Vous comprendrez qu'une partie de la base économique de notre région, les entreprises manufacturières, traversent donc actuellement une zone de turbulence sans précédent qui crée un climat d'incertitude et d'insécurité important chez plusieurs travailleuses et travailleurs de PME.

Une autre dimension importante à faire valoir est le fait que ces mesures fiscales limitent considérablement notre capacité d'accueillir des investissements étrangers. Nous ne comptons plus le nombre de projets d'investissements qui ont survolé notre territoire pour finalement atterrir dans une région ressource.

Or, vous comprendrez notre intérêt à voir s'établir, chez nous, une entreprise qui ne sollicite aucune aide financière gouvernementale et qui par son envergure est appelée à assurer la pérennité d'emplois de plusieurs travailleuses et travailleurs

Ainsi, en lien avec la situation décrite plus haut, nos administrateurs sont très soucieux que tout soit mis en œuvre pour qu'un projet Québécois d'envergure comme celui de RABASKA vienne assurer la croissance de la région de la Chaudière-Appalaches, la prospérité de nos entreprises, la création d'emplois et l'amélioration de la richesse individuelle.

3

Il s'agit certainement d'une bouffée d'air frais si on considère toute la pression qu'ont dû subir nos entrepreneurs ces dernières années. La diversification de notre tissu économique régional constitue une préoccupation constante pour nos membres et pour les administrateurs bénévoles de nos organisations. En ce sens, RABASKA est certainement le bienvenu puisqu'il apporte une dynamique nouvelle et une technologie innovatrice dans notre région.

Nul doute que nos institutions d'enseignement, commissions scolaires et centres de formation spécialisés sauront profiter de cette opportunité pour offrir, en partenariat avec l'entreprise, des programmes de formation spécialisés dans le domaine de la cryogénie et des autres technologies reliées à l'implantation de RABASKA dans la région.

CONCLUSIONS

L'ARDECA souhaite vivement que le promoteur tiendra compte des iniquités fiscales qui existent entre les régions du Québec et que les contrats ne seront pas tous globalement dirigés vers les régions dites ressources au détriment des régions centrales tel Chaudière-Appalaches, Québec, etc.

Mais l'engagement déjà pris par les dirigeants de RABASKA à l'effet de favoriser les travailleurs et les entreprises de la Chaudière-Appalaches, à compétence égale, nous rassure.

Mis à part les intérêts économiques d'un tel projet, nous insistons pour que l'ensemble des instances gouvernementales qui se penchent actuellement sur chacun des aspects de ce projet veillent à ce que soit assurées la sécurité de nos gens et de la préservation de notre environnement : le BAPE, la Régie de l'Énergie, l'Office national de l'énergie, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne, pour ne nommer que ceux-là.

L'ARDECA est en faveur d'une stratégie de développement durable et ses membres font en sorte que chacune des organisations où ils oeuvrent adopte des mesures allant dans ce sens dans leurs stratégies de développement local.

En ce sens, on sait que de nombreuses entreprises de la région utilisent actuellement le gaz naturel comme source d'énergie pour satisfaire une partie ou la totalité de leurs besoins énergétiques. Toutefois, le fait que nous

soyons situés à la fin du réseau de distribution et que nous dépendions d'une seule source d'approvisionnement, les bassins sédimentaires l'Ouest canadien, fragilise notre économie et contribue à maintenir les prix élevés. La diversification des sources d'approvisionnement en énergie ne peut être que bénéfique.

De plus, l'arrivée de Rabaska pourra certes être un moment privilégié pour relancer le projet de desserte en gaz naturel des secteurs est de notre région (Bellechasse, Montmagny, L'islet, Etchemin) qui malheureusement ne peuvent encore, aujourd'hui en 2007, profiter de la présence de cette source énergétique.

Sans compter qu'une plus grande disponibilité du gaz naturel à proximité devrait tirer les prix à la baisse. Le positionnement de nos entreprises sur le marché serait nécessairement amélioré. Étant plus stable et sécuritaire, notre approvisionnement énergétique permettrait un meilleur contrôle de la croissance des coûts.

De plus, si nous considérons que le gaz naturel est le combustible fossile le plus propre et le moins polluant, comparativement au mazout et au charbon, nous estimons qu'il est souhaitable d'en augmenter la consommation. Cette stratégie nous permettrait d'améliorer nos performances à l'égard du contrôle de nos émissions de gaz à effet de serre. Le Québec et le Canada pourraient ainsi respecter plus facilement leurs engagements pris en vertu du protocole de Kyoto.

Parce qu'il fait appel à ce qui constitue certaines des plus belles forces de notre région, soit l'innovation et les nouvelles technologies, mais aussi parce qu'il représente un engagement majeur de ses promoteurs dans le développement futur des entreprises d'ici et de la création d'emplois, le projet RABASKA ne peut être rejeté sans qu'on ait pris la peine de l'examiner attentivement et convenablement.

Les audiences publiques auxquelles le projet est soumis doivent être l'occasion pour tous les acteurs socio-économiques de la région, incluant les organismes de défense des intérêts de groupes de citoyens et de l'environnement, entre autres, de bien examiner tous les tenants et les aboutissants d'un tel projet comme il ne s'en présente qu'une fois tous les 20 ou 25 ans dans une région comme la nôtre.

L'occasion nous est offerte de démontrer que nous avons une vision du développement qui va au-delà de notre quartier, de nos intérêts personnels ou même de notre municipalité ou MRC. Nous avons l'opportunité de

participer à ce processus, à un moment privilégié de l'avenir du développement économique de toute la région de la Chaudière-Appalaches mais aussi, de tout le Québec.

Les administrateurs de *L'ARDECA* sont d'avis que notre région n'a pas les moyens de se permettre de laisser passer un tel projet d'investissement, s'il est démontré hors de tout doute raisonnable qu'il va dans le sens des aspirations de notre région et qu'il respecte les préoccupations et les normes les plus sévères en matière d'environnement et de sécurité publique.

En ce qui nous concerne, notre examen de ce projet nous porte à croire que ses promoteurs réussiront à convaincre la Commission et le gouvernement, ainsi que la population, qu'il peut être réalisé dans un tel contexte.

Nous remercions la Commission d'avoir pris la peine de nous entendre.

Philippe Mailloux
Président

Association régionale
de développement économique
de la Chaudière-Appalaches (ARDECA)
CLD de Lotbinière
6375, rue Garneau, Bureau 102
Sainte-Croix (Qc) G0S 2H0
Tél: (418) 926-2205

6

